

Simplifiez-vous la vie avec internet

SERVICE La MSA développe une offre globale de services en ligne adaptée à vos besoins et conçue pour vous.

Avec le site internet de la MSA Gironde (www.msa33.fr) vous pouvez accéder à vos informations personnelles (versements, relevés...), bénéficier de téléservices pour simplifier vos démarches ou encore être informé de vos droits et des démarches à effectuer.

Un site fait pour vous

Intuitif et facile à utiliser, vous y trouvez des informations sur l'actualité de votre MSA, sur vos droits et vos démarches : logement, accueil du jeune enfant, etc. Vous pouvez ainsi consulter 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 vos remboursements santé, le suivi de vos paiements retraite ou allocations familiales. Il vous permet aussi de gagner du temps en imprimant vos attestations et en effectuant vos déclarations.

Un bouquet de services qui s'enrichit

Le site internet de la MSA Gironde (www.msa33.fr) vous permet de bénéficier d'un bouquet de services en ligne qui vous est dédié sur votre espace privé que vous soyez un particulier, un exploitant ou un



employeur. Pour profiter de l'ensemble de ces services il vous suffit de créer un espace privé

MSA (cf. encadré). Quelques exemples de téléservices à votre disposition si vous êtes

exploitant :

- Demander mes attestations professionnelles

- Demander un changement de situation
- Déclarer mes revenus professionnels (DRP)
- Estimer mes cotisations Non-Salariés Agricoles
- Gérer mes comptes de télé-règlement
- Télé-régler mes factures
- Mes messages et mes réponses

La procuration pour les services en ligne

Vous pouvez donner procuration à un mandataire pour que celui-ci ait accès à tout ou partie des services sécurisés proposés par la MSA Gironde. Au préalable, le tiers déclarant doit avoir prévu, dans le mandat qui le lie à son client, l'insertion d'une clause spécifique pour l'accomplissement des formalités déclaratives exigées par la législation sociale agricole. Les imprimés et la procédure sont à télécharger sur le www.msa33.fr rubrique «Services en ligne» / «La procuration pour les services en ligne».

Pour vous accompagner une assistance est à votre disposition (au démarrage ou dans l'utilisation des services en ligne proposés) dans votre espace internet privé.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h par téléphone au 05.56.01.98.80 ou par mail assistance.internet@sud-ouest.msa.fr.

www.msa33.fr : créer votre espace privé en quelques clics

- Si vous êtes déjà inscrit, connectez-vous à votre espace privé

- Si vous n'êtes pas inscrit, créez votre espace privé en quelques clics :

1. Rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet de votre MSA.
2. Cliquez sur le lien «S'inscrire» situé dans le bloc de connexion «Mon espace privé».
3. Complétez le formulaire d'inscription.
4. Vous êtes inscrit en temps réel, avec envoi du mot de passe provisoire par mail ou SMS qui sera à personnaliser lors de votre première connexion.
5. Vous pouvez alors accéder à votre espace privé.

Journée de la santé du pied

> Le 21 mai profitez de cette journée pour montrer vos pieds !

Nous faisons tous les jours entre 3000 et 6000 pas et parcourons 2,5 fois le tour de la terre dans notre vie ! Nos pieds sont donc mis à rude épreuve et il faut dépister rapidement les maux dont ils peuvent être victimes.

Montrez vos pieds !

Le 21 mai prochain, se déroulera la 13^{ème} journée nationale

de la santé du pied, organisée par l'Union Française pour la Santé du Pied (UFSP), à laquelle s'associe la MSA. Durant cette journée, les podologues se mobilisent pour proposer une journée de dépistage et de conseils gratuits. Retrouvez les, rue Ferrère, au siège de la MSA et sur d'autres sites en Gironde (liste complète sur www.sante-des-pieds.org).

Prenez rendez-vous

Tout le monde est concerné par les problèmes de pied, même si certaines personnes, comme les diabétiques, les sportifs ou les enfants peuvent l'être d'avantage. Dans tous les cas, vous pouvez prendre rendez-vous pour être reçu dans les locaux de la MSA, le 21 mai, de 9h à 12h30 et de 13h30

à 16h. Pour cela, appelez dès le 12 mai, le 05 56 01 83 19. Attention, le nombre de places est limité !

En gironde, pour connaître la liste des sites qui participent à cette journée consultez le site internet de l'UFSP : www.sante-du-pied.org.

